

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 1^{er} mai 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CONSULTATION PUBLIQUE

- 3.1 Projet de règlement numéro 2018-333 amendant le règlement de zonage numéro 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les limites et les usages autorisés des zones R-11, M-13 et M-18
- 3.2 Dérogation mineure numéro 18-02 - Distances d'une marge de recul arrière pour la construction d'un bâtiment entrepôt au 399, rue Dupont

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CONSEIL :

- 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 avril 2018
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Dérogation mineure numéro 18-02 - Distances d'une marge de recul arrière pour la construction d'un bâtiment entrepôt au 399, rue Dupont
- 5.4 Refinancement du règlement d'emprunt numéro 07-186 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures sur une partie de la rue Dion et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
- 5.5 Demande relative à la tenue de la consultation publique relative au projet d'élevage porcin de monsieur Denis Chagnon
- 5.6 Achat du lot 2 211 294 sur la rue Principale
- 5.7 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - An 6 du plan de mise en oeuvre
- 5.8 Rencontre d'information Introduction à la sécurité civile

6. LÉGISLATION :

- 6.1 Adoption - Second projet de règlement numéro 2018-333 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé, **RÈGLEMENT DE ZONAGE** afin de modifier les limites et les usages autorisés des zones R-11, M-13 et M-18

7. SERVICE DE L'URBANISME :

- 7.1 Rapport du service

8. SERVICE TECHNIQUE :

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

10. CORRESPONDANCE :

- 10.1 Sommaire de la correspondance

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-67

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. CONSULTATION PUBLIQUE

3.1. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-333 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ET LES USAGES AUTORISÉS DES ZONES R-11, M-13 ET M-18

- **Projet de règlement numéro 2018-333 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les limites et les usages autorisés des zones R-11, M-13 et M-18**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

3.2. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 18-02 - DISTANCES D'UNE MARGE DE REcul ARRIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ENTREPÔT AU 399, RUE DUPONT

- **Dérogation mineure numéro 18-02 - Distances d'une marge de recul arrière pour la construction d'un bâtiment entrepôt au 399, rue Dupont**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-68

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-69

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 avril 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 13 à 16) : 33 490,83 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0011409 à C0011424 : 75 154,53 \$
- Chèques manuels M0007 à M0007 : 0 \$
- Paiements directs P1800036 à P1800049 : 2 921,04 \$
- Accès D L1800044 à L1800059 : 31 348,98 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011425 à C0011467 : 157 397,09 \$

Total : 300 312,47 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-70

5.3. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 18-02 - DISTANCES D'UNE MARGE DE REcul ARRIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ENTREPÔT AU 399, RUE DUPONT

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté bénéficie d'une marge de recul arrière de 2 m, inférieure aux 3 m demandés pour les bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT QU'il est possible actuellement de circuler sur le terrain sans entraves majeures;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de rendre le projet conforme à la réglementation municipale en vigueur, sans causer de préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure ne doit pas être un moyen de contourner la réglementation municipale à la convenance du requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 18 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à la majorité :

De refuser la demande de dérogation mineure telle que demandée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-71

5.4. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 07-186 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE LA RUE DION ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE le financement du règlement d'emprunt numéro 07-186 vient à échéance le 16 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde de 44 823 \$ à refinancer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

DE REFINANCER le solde, soit 44 823 \$, auprès de la Caisse du Plateau maskoutain aux modalités suivantes:

Prêt: 44 823 \$
Terme: 5 ans
Taux d'intérêt : 5,07 %

QUE la municipalité emprunte le 44 823 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-72

5.5. DEMANDE RELATIVE À LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE MONSIEUR DENIS CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Chagnon a présenté, au cours du mois de janvier 2017, une demande de permis en vue de l'implantation d'un projet d'élevage porcin sur les lots portant les numéros 2 211 552 et 2 211 072 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise aux dispositions particulières aux élevages porcins prévues aux articles 165.4.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2018, l'inspecteur municipal a attesté que ce projet était conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le 21 mars 2018, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis un certificat d'autorisation à l'égard de ce projet d'élevage porcin;

CONSIDÉRANT QUE tout nouveau projet d'élevage porcin est soumis à une procédure de consultation publique en vertu des articles 165.4.4 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Dominique peut demander à la MRC des Maskoutains de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la Loi;

CONSIDÉRANT les démarches à réaliser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique demande à la MRC des Maskoutains de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la Loi en vertu des articles 165.4.11 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-73

5.6. ACHAT DU LOT 2 211 294 SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-87 adoptée en juin 2017 relativement à un protocole d'entente avec le propriétaire du terrain portant le numéro de lot 2 211 294;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenant procéder à la transaction;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à la conclusion de ladite transaction avec le propriétaire du lot 2 211 294, soit la compagnie 2149-3093 Québec inc.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 22-700-00-736 et financées par le règlement d'emprunt 2017-329.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-74

5.7. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - AN 6 DU PLAN DE MISE EN OEUVRE

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, du rapport annuel de l'an 6 du Plan de mise en oeuvre dans le cadre du Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie pour la municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER ledit rapport et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-75

5.8. RENCONTRE D'INFORMATION INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la sécurité civile qui confient aux municipalités, la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tenir une formation sur le sujet afin de faire le point sur les attentes et obligations du ministre à ce sujet;

CONSIDÉRANT la proposition de Sécurité civile Landry à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Sécurité civile Landry pour tenir la soirée d'information auprès des élus et des employés concernés.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-76

6.1. ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-333 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ, RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ET LES USAGES AUTORISÉS DES ZONES R-11, M-13 ET M-18

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 2018-333 modifiant le règlement de zonage 2017-324 lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 2018-333.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'avril 2018 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'avril 2018 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'avril 2018 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2018 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-77

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 51.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière